

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 février 2015**

L'an deux mil quinze, le treize février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy - Mme MAUVIEUX Florence

Excusées : Mmes LIBERPREY Valérie - FAYET Isabelle - COMBE Laurence
Mme MAUVIEUX a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2015/06 :

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES –

Vu la convention conclue avec les communes de Chémeré Le Roi, Saulges et Thorigné en Charnie dans le cadre du nouveau RPI, chaque commune attribue une somme forfaitaire annuelle de 25 € par élève à la Coopérative Scolaire de son école et une subvention annuelle de 225 € à l'Association des Parents d'Elèves.

Le Conseil Municipal vote donc les subventions communales pour 2015 comme suit :

- Coopérative Scolaire St Pierre s/Erve	: 525.00 € (25 € x 21)
- Association des Parents d'Elèves RPI	: 225.00 €
- Banque Alimentaire Laval	: 100.00 €
- Association ESCULAPE	: 100.00 €
- Gpt Défense contre organismes nuisibles St Pierre	: 100.00 €
- Association Crazy Young Saulges/St Pierre/Thorigné	: 100.00 €
- Société de Pêche St Jean/St Pierre/Thorigné	: 50.00 €
- AFN St Pierre/Thorigné	: 50.00 €
- SPA Laval	: 50.00 €
- Les Amis du Moulin du Gô St Pierre s/Erve	: 50.00 €
- Association Abeilles Mayennaises	: 50.00 €

DELIBERATION N° 2015/07 :

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE –

Mr le Maire présente aux conseillers municipaux une proposition d'adhésion à la Fondation du Patrimoine dont l'action est de soutenir la restauration du patrimoine par la délivrance de labels à des particuliers qui restaurent leur bien ou par le lancement de souscriptions pour financer des projets publics.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- donne son accord pour adhérer à la Fondation du Patrimoine et verser une cotisation annuelle de 50 €.

PREPARATION DU BUDGET COMMUNAL –

Mr le Maire présente un devis de l'entreprise ATOUT SERVICE de St Pierre sur Erve pour des travaux électriques sur le chauffe-eau de la cantine/école. Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal décide de demander un autre devis à l'entreprise TATIN de St Jean sur Erve.

Il est présenté également un devis de l'entreprise TATIN pour des travaux de réparation d'un spot au sol extérieur de l'église. De même un autre devis sera demandé à l'entreprise ATOUT SERVICE.

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que l'AMF (Association des Maires de France) aide les communes à estimer l'impact de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par l'Etat.

Selon ce mode de calcul, il est estimé que pour notre commune la DGF sera diminuée de 4 981 € en 2015, de 8 524 € en 2016 et de 12 068 € en 2017.

LOTISSEMENT COMMUNAL DES DEUX CHENES –

Mr le Maire présente une proposition de financement du Crédit Agricole à raison de 50 000.00 € remboursable sur 3 ans au taux révisable indexé de 1.35 % avec un différé d'amortissement possible de 24 mois ou 1.65 % avec un différé d'amortissement possible de 12 mois et un taux plafond de 3.65 %.

Avant de prendre une décision, il est proposé de contacter d'autres organismes bancaires.

Afin de diffuser au mieux l'information sur la vente de parcelles, il est décidé d'émettre une annonce sur le site du « Bon Coin » et de l'ADIL, de déposer des affiches chez des notaires et de prévoir un article dans la presse.

DELIBERATION N° 2015/08 :

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL T4 –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que les locataires du logement communal T4, situé 2 Place de l'Eglise, seront partis au 1^{er} mars.

Pour les prochains locataires, le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide de reconduire le montant du loyer mensuel à 440 €, révisable chaque année à la date anniversaire du contrat de location, selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Le montant du dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer sera donc de 440 €. Une provision mensuelle pour notamment les frais de chauffage reste fixer à 80 € avec un ajustement chaque année en fonction des dépenses réelles. Il est rappelé que la maintenance pour l'entretien de la chaudière est à la charge des locataires ainsi que le règlement des redevances d'eau potable et d'assainissement,
- ⇒ autorise le Maire à établir et à signer le contrat de location correspondant.

DELIBERATION N° 2015/09 :

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL T2 –

Vu la vacance, depuis plusieurs mois, du logement communal T2, situé 2 rue des Tisserands, Mr le Maire propose de réviser le loyer.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide de fixer le loyer mensuel à 250 €, révisable chaque année à la date anniversaire du contrat de location, selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Le montant du dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer sera donc de 250 €. Une provision mensuelle pour notamment les frais de chauffage reste fixer à 50 € avec un ajustement chaque année en fonction des dépenses réelles. Il est rappelé que la maintenance pour l'entretien de la chaudière est à la charge des locataires ainsi que le règlement des redevances d'eau potable et d'assainissement,
- ⇒ autorise le Maire à établir et à signer le contrat de location correspondant.

ACCES A LA COLLINE ST SYLVAIN –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'avocate des propriétaires-exploitants-riverains de la colline St Sylvain demandant l'annulation de l'arrêté municipal qui régleme l'accès à la colline. Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'il répondra en justifiant les raisons de cette décision et en rappelant l'historique de ce dossier.

PROPOSITION DE CHANTIERS POUR L'OPERATION « ARGENT DE POCHE » -

Mr le Maire présente le dispositif « Argent de poche » organisé par la Communauté de Communes des Coëvrons qui propose à des adolescents âgés de 16 à 18 ans, pendant les périodes de vacances scolaires, de participer à des chantiers de proximité en contrepartie d'une indemnisation de 15 € par demi-journée.

La Communauté de Communes sollicitant les collectivités et les associations pour proposer des chantiers, le Conseil Municipal suggère la réfection de la peinture de la balustrade de l'école.

PREPARATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES –

Le Conseil Municipal procède à l'organisation des permanences du bureau de vote pour les Elections Départementales des 22 et 29 mars prochains. Ne connaissant pas les disponibilités des conseillères municipales absentes, la mise en place définitive sera revue lors de la prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES :

DEVELOPPEMENT D' ACTIONS TOURISTIQUES, DE L' ANIMATION CULTURELLE ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE DANS LES COEVRONS –

Mr le Maire présente un courrier de la Communauté de Communes des Coëvrons proposant un temps d'échange et un questionnaire sur le développement d'actions touristiques, l'animation culturelle et la valorisation du patrimoine dans les Coëvrons. Mmes LIBERPREY, MAUVIEUX, FAYET, COMBE et Mr JOSSET sont intéressés pour rencontrer à ce sujet Mme LECHAT-GATEL, déléguée communautaire du Patrimoine et Mr DELATOUCHE, Vice-Président Tourisme, Culture et Patrimoine à la Communauté de Communes des Coëvrons.

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'une réunion du comité de pilotage Natura 2000 aura lieu à Montsûrs le 26 février prochain à 14 H 30.

CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS AU PROGRAMME LEADER –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes des Coëvrons qui informe de sa candidature au programme européen LEADER pour trois axes de développement :

- favoriser le développement d'une politique d'accueil performante par le soutien et le renforcement de l'attractivité du territoire,
- améliorer la qualité de vie des habitants en maintenant et développant une offre de services de proximité sur l'ensemble du territoire,
- favoriser la gestion durable de l'espace et valoriser la qualité environnementale des Coëvrons.

INFORMATIONS SUR LES ECHEANCES REGLEMENTAIRES RELATIVES AU POS –

Mr le Maire présente une information transmise par la Direction Départementale des Territoires sur les échéances réglementaires relatives au Plan d'Occupation des Sols. Une rencontre avec Mr LE BORGNE, référent territorial de la DDT, sera demandée pour étudier ces nouvelles dispositions.

POINT SUR LES DELIBERATIONS ACCORDANT DES EXONERATIONS OU DEGREVEMENTS FISCAUX –

Mr le Maire donne lecture d'un récapitulatif du Service de Fiscalité Directe Locale concernant les délibérations accordant des exonérations ou dégrèvements fiscaux sur la commune. Le Conseil Municipal proroge ces délibérations.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE PAR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT–

Mr le Maire présente une demande d'aide financière sollicitée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne. Les conseillers municipaux décident de ne pas donner suite à cette demande estimant qu'elle ne relève pas de leur compétence.

INFORMATION SUR L'ASSOCIATION RESO'AP –

Mr le Maire donne des informations aux conseillers municipaux sur l'association RESO'AP (Réseau Social A la Personne) dont l'action est l'accompagnement à domicile et hors domicile sur la base du bénévolat.

ETUDE POUR L'INSTALLATION D'UN NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'une rencontre avec un technicien du Conseil Général est prévue le 19 février prochain à 11 H 30 pour étudier l'emplacement d'un NRA (Nœud de Raccordement Optique) sur la commune.